

SEANCE DU 1 AVRIL 2016

Convoqué le 21/03/2016

PRESENTS : FRECHIN Eric, LAMBOLEY Sylvain, HENRIOT Pierre, BRESSON Vincent, MARCOT Hugues, LAMBOLEY Bernard, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, VERNIER René, REMOND Luc.

ABSENTS : , EBERSOLD Sophie

Absents représentés :

M. Sylvain LAMBOLEY a été nommé secrétaire de séance

Objets des délibérations

12/2016 Compte de gestion du CCAS 2015:

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du CCAS 2015 présenté par M. BEAUX, Trésorier Principal de Lure, ayant exercé au cours de la gestion 2015.

Ce compte n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

13/2016 Vote du Compte Administratif 2015 du CCAS

Le Maire n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal **approuve** le Compte administratif 2015 du CCAS comme suit :

	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 712.87€
RECETTES	3 638.43€
RESULTAT	1 925.56€

14/2016 Compte de gestion 2015:

Le Conseil Municipal, après examen et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015 présenté par M. BEAUX, Trésorier Principal de Lure, ayant exercé au cours de la gestion 2015.

Ce compte n'appelle ni réserve, ni observation de sa part.

15/2016 Vote du Compte Administratif de 2015

Le Maire n'ayant pas participé au vote, le Conseil Municipal **approuve** le Compte administratif 2015 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	220 624.16€	120 294.29€
RECETTES	377 529.74€	140 923.99€
RESULTAT	156 905.58€	20 629.70€
Restes à Réaliser		- 7 700€

Solde : 169 835.28€

16/2016 Affectation du résultat de l'exercice 2015

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de 2015 :

Considérant que le CCAS a été dissout par délibération du 4 décembre 2015 et que la compétence revient à la commune. Il convient que le résultat du CCAS soit affecté à la commune

Constatant que le compte administratif de 2015 présente :

Un excédent de fonctionnement de **156 905.58€**

Un excédent d'investissement de **20 629.70€**

Constatant que le compte administratif du CCAS 2015 présente :

Un excédent de fonctionnement de **1925.56€**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- **à la section de fonctionnement : 158 831.14€**

17/2016 Taux d'imposition pour l'année 2016:

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau d'imposition pour l'année 2015 établi par les services fiscaux.

Après délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas changer les taux d'imposition et de FIXER comme suit les taux applicables à la commune :

- Taxe d'habitation : 11.19 %
- Foncier bâti : 8.86 %
- Foncier non bâti : 35.39 %

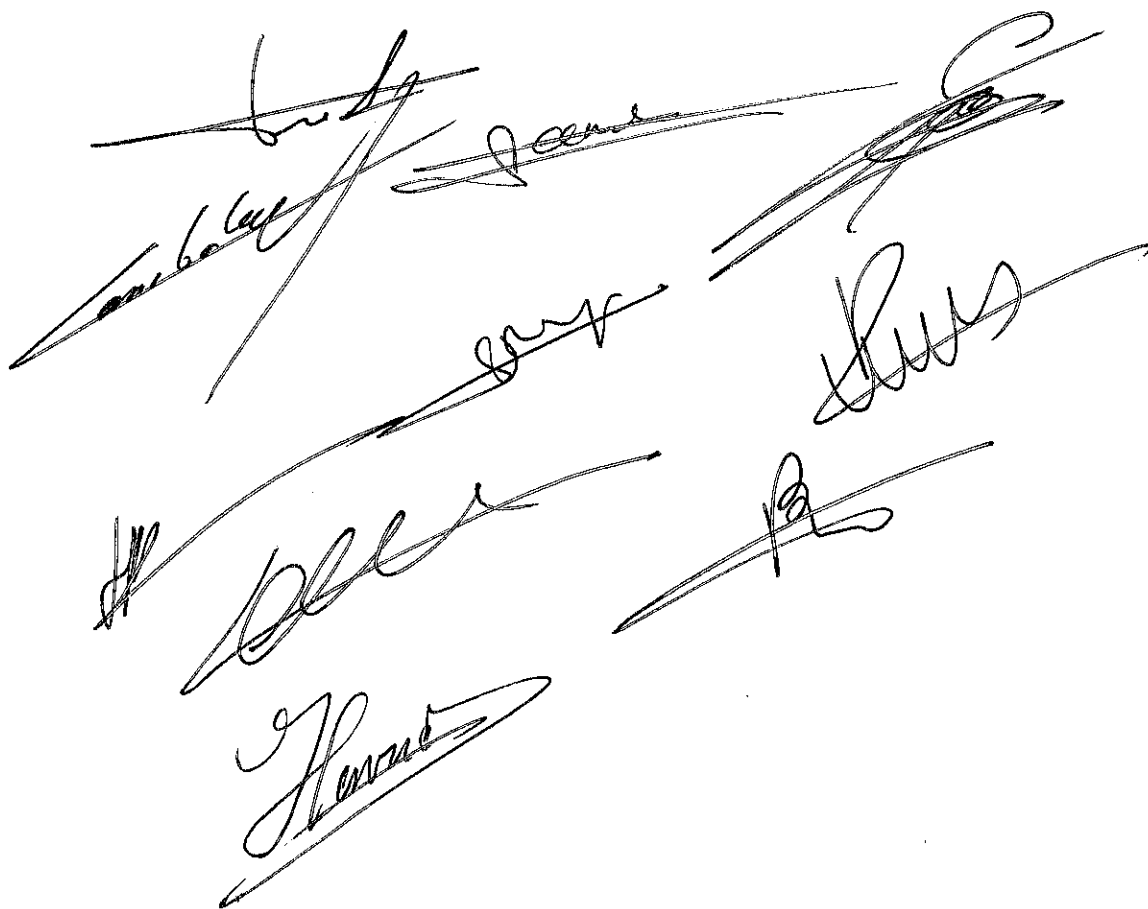
18/2016 CARTE AVANTAGE JEUNE 2016/2017

Le Maire propose comme les années précédentes d'offrir la Carte Avantages Jeunes aux habitants de Bouhans Les Lure âgés de 11 à 20 ans (Nés entre 1996 et 2005).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à commander les cartes à 7€ l'unité auprès du Centre d'information jeunesse.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le CIJ ou tout autre document se rapportant à l'achat des Cartes Avantages Jeunes.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2016

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents

The image shows seven handwritten signatures in black ink, arranged in a roughly circular pattern. The signatures are highly stylized and cursive, typical of official documents. They are positioned below the text 'Ont signé au registre les membres présents'.

